

VILLE DE HOUILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2010

Le vingt-sept mai deux mille dix, à 20 heures 40, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 21 mai 2010, affichage effectué le 21 mai 2010).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, Mme Montserrat LEBLANC, M. Jean-Louis REVERT, Mme Sylvie AID-ANCELIN, M. Thierry MICOR, Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT, M. Michel MOSSANT, Mme Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, M. Christophe GOUT, Mme Régine BENKO, M. Alain MOYON, Mme Marie-Michèle HAMON, M. François HEURTEL, Mme Monique DUFOURNY, M. Grégory LECLERC, Mme Valérie DOUCE, MM. Jean-Pierre GARNIER, Jean-Patrick WUERTZ, Mme Marie-France BREGUET, M. Patrick CADIOU, Mlle Cécile CHAUFFRAY, M. Gilles GRAPINET, Mme Frédy BAILLY, MM. Laurent CADIOT, Florian BOHÈME, Mme Nicole ABARRATEGUI, M. Janick GIROUX, M. Bruno COMBY, Mme Christelle DO THANH, MM. Claude BOIVIN, Carlos LOPES (arrivé à 20h50),

Etaient représentés par procuration :

Mme Paule DANG par M. Bernard DUCLOS
Mme Bertille HURARD par Mme Régine BENKO

Secrétaire de séance :

Mlle Célia CHAUFFRAY

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2010

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohème, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2010 est adopté par **30 voix pour** (ID C [28], PAO [2]) et **4 voix contre** (HVRE [3], Monsieur BOIVIN [1]).

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Bohême, Boivin et Comby, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

20h50 : arrivée de Monsieur Carlos LOPES

III.1 -ADMINISTRATION GENERALE - Accord transactionnel relatif au versement d'une indemnité aux Communes membres du SIVU pour la construction et la gestion d'une patinoire (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Giroux et Bohême, le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'approuver le protocole d'accord transactionnel relatif au versement d'une indemnité aux Communes membres du SIVU pour la construction et la gestion d'une patinoire, d'approuver la dissolution de ce syndicat et de rapporter toutes délibérations et décisions antérieures qui seraient contraires à la présente délibération.

III.2 -RESSOURCES HUMAINES - Régime indemnitaire de la filière médico-sociale - Modificatif (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, de porter à 150 %, au lieu de 111,74 %, le pourcentage servant à calculer le crédit global de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales dont bénéficient les agents du cadre d'emplois des « *psychologues territoriaux* ».

III.3 -VOIRIE – Stationnement Payant sur Voirie & Parc de Stationnement Régional – Fixation des tarifs 2010 (Rapporteur Monsieur Bernard Duclos)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Lopes, Bohême et Boivin, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à :

- fixer, à compter du 1^{er} mai 2010, le barème des droits de stationnement sur voirie selon les barèmes suivants :

Tarifs Stationnement Voirie DSP – tarifs 2010	
15 mn	0,20 €
20 mn	0,30 €
30 mn	0,50 €
60 mn	0,90 €
90 mn	1,40 €
120 mn	1,80 €

Pour les titulaires de la carte « Ville », une fois par jour,

15 premières mn	mn	gratuit
courte durée		
150 mn		2,10 €
longue durée		
5 h		2,10 €
24 h		3,20 €
Hebdomadaire		
Résident		5,30 €
Non résident		14,80 €
Mensuel		
Résident		16,00 €

2. fixer, à compter du 1^{er} mai 2010, le barème des droits de stationnement au Parc de Stationnement Régional, place André Malraux, selon les barèmes suivants :

	Tarifs 2009	Tarifs 2010	Evolution en %
15 mn	gratuit	<i>gratuit</i>	0
1 h.	1,00	<i>1,00</i>	0
6 h.	2,20	<i>2,20</i>	0
12 h.	3,30	<i>3,30</i>	0
18 h	4,40	<i>4,40</i>	0
24 h.	5,50	<i>5,50</i>	0
Ticket perdu	5.50	<i>5.50</i>	0

Titulaires des titres d'abonnements « télébillétiques » au réseau de transports collectifs francilien			
hebdomadaire	16,40	<i>16,40</i>	0
mois	46,00	<i>40,00</i>	0
trimestre	124,00	<i>124,00</i>	0
année	460,00	<i>460,00</i>	0

NON Titulaires des titres d'abonnements « télébillétiques » au réseau de transports collectifs francilien			
mois	72,00	<i>72,00</i>	0

Tarifs cycles			
Journée	1,00	<i>1,00</i>	0
Mois	5,00	<i>5,00</i>	0

Cyclomoteurs/Scooters/Motos			
Journée	2,20	<i>2,20</i>	0
Mois	19,75	<i>19,75</i>	0

Abonnements « Nuits » Comprenant les nuits de 18h à 9h, plus les week-end et jours fériés	Tarifs 2009	Tarifs 2010	Evolution en %
Mensuel « Nuits »	<i>19,00</i>	<i>19,00</i>	0
Trimestriel « Nuits »	<i>55,00</i>	<i>55,00</i>	0
Annuel « Nuits » mois	<i>210,00</i>	<i>210,00</i>	0

Abonnements « Forfaits »	Tarifs 2009	Tarifs 2010	Evolution en %
Forfait « Week-End » (du vendredi 16h au lundi 8h)	<i>5,00</i>	<i>5,00</i>	0
Forfait « 7 jours »	<i>20,00</i>	<i>20,00</i>	0
Forfait « Vacances Scolaires » 15j	<i>20,00</i>	<i>20,00</i>	0
Consigne carte	<i>20.00</i>	<i>20.00</i>	0

Location des vélos « Vinci-Park » équipant le Parc Régional, selon ses propres conditions, aux personnes non clientes du parc	Tarifs 2009	Tarifs 2010	Evolution en %
Une demi-journée	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>	0
Une journée	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>	0

III.4 -ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES – Achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale – Lot n°3 : Fruits et légumes frais /4^{ème} et 5^{ème} gamme – Avenant de transfert (Rapporteur Madame Nicole Adato-Péquignot)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert à la Société POMONA, immatriculé au RCS de Nanterre sous le n°552 044 992, dont le siège social est situé 2 et 4 place du Général de Gaulle – 92160 Antony pour un montant minimum de 47 000 € H.T et un montant maximum de 135 000 € H.T. par an, le patrimoine de la société SICAER ayant été cédé à sa société mère, POMONA, depuis le 1^{er} mai 2010.

III.5 -SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Convention de parrainage entre la ville et les entreprises apportant leur concours à la réalisation de l'opération « Houilles-Plage 2010 » (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser le Maire à signer des conventions de parrainage avec les entreprises qui apporteront leur concours à la réalisation de l'opération « Houilles-Plage 2010 ».

III.6 -URBANISME – Approbation de la modification du POS (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Comby, Bohême et Micor, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver le projet de modification de POS considérant que les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables à ce projet.

IV - QUESTIONS ORALES

IV.1 -Question orale du groupe HVRE sur le commerce de proximité, la lutte contre la mono-activité et la situation économique de Houilles

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Étant donné que la Commission municipale des « Finances / Développement économique / Ressources humaines » s'est contentée depuis le début de ce mandat d'aborder les questions budgétaires, nous en venons à vous poser une question orale sur l'activité économique dans notre ville et souhaitons que ce sujet puisse être abordé dans ladite commission qui ne s'est toujours pas réunie depuis le début de l'année.

Chacun a pu constater qu'à Houilles, des commerçants ou artisans ont cessé leur activité en 2009 et en ce début d'année 2010.

*Pouvez-vous nous fournir des statistiques sur l'activité économique à Houilles ?
Est-ce que le nombre de fermetures est compensé par de nouvelles ouvertures ?*

Beaucoup d'Ovillois ont par ailleurs constaté que certains types de commerces étaient surreprésentés dans notre ville (immobilier, coiffure...), qu'en est-il de la lutte contre la mono-activité sur Houilles et quelles sont les possibilités d'actions pour la commune ?

Enfin, dans l'Ovillois de janvier 2008 puis dans des réponses à des questions orales, vous nous annonciez que la zone Sarazin allait accueillir 8 nouveaux commerces, pouvez-vous nous donner des précisions réactualisées sur les enseignes qui vont s'installer ?

Réponse de Monsieur le Maire

Cher Collègue,

Comme vous le savez, le commerce est une activité professionnelle libre pour laquelle notre collectivité n'a pas d'autorité directe. Nous sommes dans un pays de droit et je me dois de respecter les lois et règlements en vigueur.

Néanmoins, la municipalité a engagé depuis plusieurs années une politique d'animations commerciales dont certaines en partenariat avec les associations de commerçants. Je me félicite d'ailleurs de l'excellent travail réalisé par l'association des commerçants de Houilles et l'association des commerçants du marché.

La réflexion doit aujourd'hui tenir compte des possibilités foncières et se faire sur le périmètre de la communauté de communes. C'est d'ailleurs le développement économique qui est devenu pour se faire une compétence de la CCBS et notamment pour l'installation de commerçants, d'artisans, de PME et de PMI.

Pour les statistiques, nous n'avons pas de statistiques en temps réel. Nous n'avons que les chiffres de la Chambre de métiers des Yvelines. Le nombre de fermetures est compensé par de nouvelles ouvertures.

Je suis étonné qu'on s'intéresse à la question du commerce local et qu'on demande quelles sont les possibilités d'action pour une commune alors qu'elles sont réglementées.

La loi du 2 août 2005 qui permet d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce avec un droit de préemption lors des cessions de fonds artisanaux et de commerce ou de baux commerciaux est inapplicable. Elle oblige la collectivité à définir un secteur précis de sauvegarde, à racheter les fonds (ce qui fait grimper les prix) et à reprendre le personnel. La majorité des communes qui l'avaient utilisé l'ont abandonnée sauf en zone rurale.

Je tiens à souligner que la municipalité est particulièrement active dans ce domaine. Bernard DUCLOS qui a été chargé en 2008 de suivre le dossier du commerce, de l'artisanat et du développement économique a engagé de nombreuses actions à notre demande.

Voici quelques exemples des actions engagées ces dernières années en faveur du commerce de proximité à Houilles :

- Location de locaux commerciaux rue Gabriel Péri pour sauvegarder l'activité commerciale.
- Maintien d'une régie pour le marché permettant une souplesse de gestion et assurant une qualité et un équilibre dans les produits proposés aux clients
- Relations de travail avec Jean-Roger DAVIN, Vice-président de la CCBS chargé du Développement économique
- Assistance ponctuelle de la Ville pour le remplacement de commerçants lors de leur départ à la retraite en relation avec la Chambre de métiers des Yvelines
- Organisation de réunions d'information-débat avec l'ensemble des commerçants et artisans de la ville (transmission des entreprises avant la retraite, loi accessibilité des commerces, présentation du Tribunal des Prud'hommes)
- Charte qualité de l'accueil des commerçants avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Animations comme le Village de la Sécurité routière pour mettre en exergue les commerces de bouche
- Installation d'une borne taxi rue du 4 septembre
- Rénovation des grands axes de circulation
- Participation des commerçants au groupe de travail sur les enseignes et la publicité et à la commission accessibilité
- Versement d'une subvention municipale à la Chambre de métiers pour la formation d'apprentis
- Opérations d'animations sur le marché avec l'association des commerçants du marché
- Amélioration des décorations de Noël
- Participation importante pour la Braderie de Houilles
- Information dans le journal municipal sur les nouveaux commerces ovilleois
- Demande de fonds FISAC pour des aménagements concernant l'activité commerciale.

Comme vous le voyez, de nombreux efforts qui ont été faits par la Ville pour soutenir l'activité économique. Cette liste non exhaustive en est bien le reflet. Nous avons fait bien plus que le minimum et nous avons réagi très vite dès que nous avons eu la gestion de cette collectivité.

Concernant l'Espace commercial Sarazin, je rappelle que c'est un projet privé géré par un aménageur. Il est encore un peu tôt pour connaître la liste définitive des futurs commerces implantés sur ce site qui change régulièrement.

Nous avons déjà un certain nombre de pistes :

- SPORT 2000
- CASA
- LA HALLE AUX VETEMENTS
- LA HALLE AUX CHAUSSURES
- Un restaurant
- BEBE WORLD (puériculture)
- PICOLLINO (jouets plastiques)

Il reste un lot d'une surface de 200 m² à attribuer. On vous tiendra informés s'il y a d'autres modifications entre temps.

Je constate par vos questions que vous vous intéressez au devenir de notre commerce de proximité mais je n'ai pas souvenir que vous ayez une seule fois posé une question sur ce thème lors des commissions municipales qu'elles soient Finances ou Economie depuis deux ans. Cela peut s'expliquer par une présence en commission ou groupe de travail irrégulière et parfois furtive.

Enfin, j'ai le plaisir de vous convier les 4 et 5 juin prochains au parc Charles de Gaulle à l'occasion du Village de la sécurité routière à l'heure du déjeuner. La partie restauration sera assurée par les boulangers, pâtisseries, traiteurs, bouchers, fromager avec l'aide de l'ACAH qui se sont regroupés exceptionnellement pour vous faire apprécier leur savoir-faire. Tout comme nous avons demandé à l'association des commerçants de participer à la fête des voisins.

IV.2 -Question orale de Monsieur Boivin - Ensemble Résolument à Gauche – ERG

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du conseil municipal du mois de mars, vous avez obtenu de votre majorité l'abandon de la Zac Gare. A cette occasion les 4 groupes d'opposition n'ont pas participé au vote considérant être insuffisamment informé et ne comprenant pas l'urgence soudaine de cette décision. Depuis ce conseil, aucune information supplémentaire ne nous est parvenu et aucun point relatif à ce sujet n'a été inscrit à l'ordre du jour des deux conseil suivant votre décision. Pouvez-vous nous informer de l'avancement de ce dossier et des éléments nouveaux pouvant justifier à postériorité la précipitation de passer ce dossier en force ?

De nombreux Ovillois sont contacter téléphoniquement par des entreprises proposant d'établir des diagnostics quant à une possible agression de thermite ou capricorne dans les bois de toiture de leur habitation. Ces société démarche en affirmant qu'elle sont mandaté par la Mairie de Houilles ou par la Préfecture.

Nous souhaiterions qu'une information sur ce sujet paraisse dans le prochain Ovillois afin de mettre en garde nos concitoyens sur ces pratiques mensongères.

Avec mes salutations.

Réponse de Monsieur le Maire

Cher collègue,

Concernant votre question sur le devenir de la ZAC de la Gare, j'avais expliqué en détail les raisons de cette décision lors du conseil municipal du 11 mars 2010.

La ZAC dite du quartier de la Gare a été créée en 1990, le dossier de création prévoyant que son aménagement serait confié à un tiers dans le cadre d'une convention d'aménagement, ce que vous ne pouvez ignorer puisque vous l'avez voté à l'époque, je me souviens, Monsieur Séleskovitch et Monsieur Mahiet l'avaient voté et le parti socialiste ne l'avait pas voté. L'aménagement de cette zone a été suspendu à compter du 18 juillet 2000, date à laquelle une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de l'aménageur et confiée au tribunal de commerce de Nanterre, ce qui explique certaines lenteurs.

Cette situation a imposé la recherche de solutions alternatives concernant notamment la réalisation et le financement d'une partie des équipements publics. Les travaux de la place de la Gare, le dévoiement et l'aménagement de la rue du 4 septembre dont la maîtrise d'ouvrage incombait à l'aménageur ont ainsi été réalisés et financés par la Ville. De même le passage souterrain a été réalisé par la SNCF dans le cadre d'un programme régional de mise en accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite (projet PMR).

Les documents organiques de la ZAC ne reflétaient ainsi pas la réalité de l'opération mise en œuvre. Après avoir étudié les différentes perspectives qui s'offraient à la Ville et considérant que la ZAC ne correspondait plus tant en termes de programmation que d'équilibre financier aux besoins de la commune il vous avait été proposé de bien vouloir approuver la suppression de la ZAC du quartier de la Gare.

Le devenir du secteur de la gare doit donc désormais faire l'objet d'une réflexion destinée à déterminer un nouveau projet urbain. C'est la raison pour laquelle il vous a été proposé de lancer une procédure de consultation devant aboutir à la conclusion d'un marché d'études. Il vous a été proposé parallèlement de bien vouloir décider de l'instauration d'un périmètre d'études sur le secteur couvert par le PAZ de la ZAC de la Gare tel que délimité par un plan qui avait été à l'époque joint. Il vous avait été précisé que ce dispositif prévu à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme permet d'anticiper sur la réalisation d'une future opération d'aménagement. Le périmètre d'études constitue en effet une servitude d'urbanisme qui permet, lorsqu'un projet d'aménagement a été pris en considération par le conseil municipal, de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'occupation du sol pour peu que ces dernières soient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse la mise en œuvre de ce projet.

Vous le voyez, il n'y a pas eu de « précipitation » mais simplement la nécessité d'agir dans les meilleurs délais dans l'intérêt de la collectivité sur un dossier dont nous avons hérité et qui est pour le moins complexe.

La prochaine étape est comme prévu la désignation d'un bureau d'études pour aider la Ville dans la détermination d'un nouveau projet urbain. Le marché d'études est en voie d'être prochainement attribué. Naturellement, vous serez informé du choix du prestataire.

Par ailleurs, je vous remercie de nous avoir signalé ce démarchage abusif. A chaque fois que nous sommes informés nous réagissons. Je vous confirme qu'aucune société n'est actuellement mandatée par la Ville pour établir des diagnostics « termites » chez les particuliers. Houilles n'est pas située en zone contaminée par les termites.

Cependant conformément à un arrêté préfectoral de 2002, le vendeur d'un bien bâti ou non bâti a l'obligation de faire réaliser un diagnostic parasitaire (établi moins de trois mois avant la date de la vente) par un prestataire privé (certifié normes ISO et NF) de son choix. En cas de présence de termites, il doit transmettre un signalement à la mairie et faire procéder à leur éradication par une société spécialisée avant la signature de l'acte de vente.

A chaque fois qu'une démarche abusive est signalée par des habitants ou des élus, nous prévenons le commissaire de police et utilisons les moyens de communication municipaux (journal, site Internet, panneaux électroniques), ce qui correspond à votre demande, pour une action d'information-prévention en direction des Ovillois. Un article sera publié à la rentrée dans le journal l'Ovillois comme nous l'avons déjà fait dans le passé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04

Prochaine séance du Conseil municipal : le jeudi 24 juin 2010 à 20h30

Prochaine séance du Conseil communautaire : le jeudi 1^{er} juillet 2010 à 20h30 à la Mairie de Sartrouville

Le Maire,
Vice-Président du Conseil général des Yvelines



Alexandre JOLY